

prendre les mesures voulues. Pour ma part, je ne craindrais donc pas l'adaptation que feraient Radio-Canada, la CTV ou toute autre agence de nouvelles qui diffuserait les délibérations de la Chambre.

Pour terminer, je voudrais parler d'une des objections que certains députés ont formulées naguère: une fois que la Chambre sera dotée d'un système de télévision ou de radio ils auraient, craignent-ils beaucoup de mal à rectifier, modifier ou rétracter leurs paroles car le contact avec le téléspectateur ou l'auditeur serait immédiat et définitif. Mais c'est justement l'objectif que nous nous efforçons de réaliser par la modernisation de notre formule démocratique. La difficulté de donner suite à bon nombre de nos décisions, ces dernières années, provenait assurément de l'absence de communication, de contact, de participation avec les Canadiens. Il ne suffit pas de les inonder sous un flot de renseignements à l'époque des élections, alors qu'ils sont portés à être très sceptiques. Il faut que nous ayons avec les Canadiens un dialogue continu entre les élections, pour leur permettre d'exercer avec compétence leur droit de vote et de participer à notre régime démocratique.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'admire la façon dont les trois préopinants supposent l'unanimité absolue à la Chambre sur le sujet, au point d'employer presque toute l'heure. Il faudrait, certes, être meilleur orateur que je ne le suis pour réfuter dans la minute ou deux qui me reste tout ce qui s'est dit à l'appui de la résolution cet après-midi, mais je vais faire mon possible.

On a déclaré que le public a le droit de savoir et ce prétendu droit a été élevé au rang d'absolu, semble-t-il. Le fait est devenu manifeste au cours du débat cet après-midi. Ce droit de savoir a beaucoup empiété sur le droit de l'individu à une vie privée. Le droit de savoir, si la télévision est admise à la Chambre sous prétexte d'accroître les connaissances du public, empiétera sur le droit également important de la Chambre à délibérer. Par cela j'entends le droit d'être réfléchi, d'être lent, d'être ennuyeux, de parler interminablement au besoin, et de faire toutes ces choses honnies à la télévision. Si on commence à téléviser les travaux de la Chambre, j'en suis convaincu, on ne tolérera pas longtemps de nous toutes ces choses qui font la mauvaise télévision, car cet organe de diffusion ne le permettra pas.

Ce qui m'inquiète le plus dans les arguments invoqués cet après-midi, c'est qu'on a l'impression que la télévision des travaux de la

Chambre sera tout, qu'elle sera une panacée, capable de tous les miracles, un remède magique et universel. On nous dit qu'elle fera à la Chambre un lieu dramatique et glorieux. On nous dit par contre qu'il faut exposer au grand jour les mauvais côtés. Certains des participants au débat devraient se décider quant à ce qu'ils veulent montrer; le côté dramatique et glorieux, ou les mauvais côtés qu'il faut dénoncer. Comme toutes les panacées, qui sont d'ailleurs loin de guérir tous les maux, cela aura sans doute une foule d'effets secondaires bien plus néfastes pour cette institution et que ne compenseront pas les bonnes choses qui sont censées découler de ce projet.

Nous sommes pressés de faire l'histoire, sur le continent nord-américain, mais cette maladie s'étend à d'autres parties du monde. Nous connaissons l'agonie des hommes publics des États-Unis, qui ont voulu que le compte rendu soit immédiatement distribué au public. Cela n'a pas mieux fait connaître la vérité sur ce qui se passe effectivement, mais la confusion, l'amertume et l'ignorance se sont multipliées au même rythme.

Nous avons au Canada le parfait exemple d'un très petit groupe, un des meilleurs du pays et très haut coté parmi ses semblables dans le monde, qui a été presque détruit par la télévision. Je veux parler du chœur Leslie Bell. L'un des meilleurs que nous ayons, il était le fruit de spectacles et de concerts radiophoniques. Lors de l'avènement de la télévision, naturellement on a insisté pour permettre à tous les Canadiens de voir et entendre ce chœur. M. Bell a constaté qu'il n'était plus désormais chef de chœur puisqu'on lui a dit que les gens ne voulaient plus regarder ces exécutants chanter debout immobiles et qu'il fallait les faire bouger. Il est donc devenu chorégraphe à son grand regret, et finalement il a abandonné la télévision et dans un sens perdu tout enthousiasme pour le groupe d'exécutants qu'il avait réuni par un moyen de communication différent.

Dire que passer d'un moyen de diffusion à l'autre revient au même, c'est faire montre de l'ignorance la plus crasse, et c'est aussi nier ce qui est sans doute l'évidence même pour les Canadiens. On nous a dit l'autre soir que c'est grâce à la télévision qu'on a pu épargner aux Américains d'avoir M. Nixon pour président. Ce n'était là qu'un à-côté. Ces meetings contradictoires à la télévision ont révélé aux Nord-Américains que ce qui a compté, c'était qui des candidats avait la barbe la moins forte. C'est à cela que la lutte a tenu, et ce qui s'est passé par la suite a été tout à fait fortuit.